

l'agrément du Regiment de Tallard qui vaque aussi par la mort du Duc d'Hostun, a été accordé au Prince de Monaco. La Comtesse de Mailly se démit le 13. Octobre en faveur de la Duchesse de Fleuri, de la place de Dame du Palais de la Reine.

IV. Les Chanoines de *St. Thomas du Louvre* à Paris s'étant assemblés le 16. au matin pour tenir Chapitre sur un endroit de la voute, cette voute est tombée subitement & a entraîné le clocher & les cloches; six d'entr'eux ont périés sous les ruines, n'y ayant alors que ce nombre qui fut assemblé, les autres qui avançaient ont eu le bonheur de se sauver à tems, au bruit qu'ils ont entendu. Le nombre des morts est déjà remplacé par d'autres.

V. Un ordre fut envoyé sur la fin d'Octobre au Marquis d'Antin qui étoit revenu au Port de *Brest*, de ne point désarmer la petite Escadre qu'il a ramenée, & aux Intendans des Provinces Maritimes de prendre une note de toutes les Fregates & autres Bâtimens, aussi bien que des Marelots qui se trouvent dans les Ports & sur les côtes des Provinces de leurs Départemens, de même que du nombre d'Armateurs qu'il seroit possible de mettre en mer. Mais la Cour a changé de résolution quant à une augmentation de dix hommes par Compagnie dans les Troupes du Roi, qui étoit prise, & qui a été suspendue pour ne point donner d'ombrage à quelques Puissances, qui n'en prendront peut-être pas de l'Armement de mer; car on travaille par-tout avec une diligence qui fait présumer que l'année prochaine l'on sera en état de faire sortir des Ports de la Monarchie la Flotte la plus nombreuse qu'on eut encore vûë. Outre ces préparatifs, plusieurs Regimens ont reçu ordre du Bureau de la guerre d'aller prendre leurs quartiers dans le *Roussillon*.

On